«Annick Billon et Vincent Dubois - « Faisons confiance aux élus locaux pour maintenir la qualité du service public »»

19/11/2014

Annick Billon, sénatrice de la Vendée, et Vincent Dubois, sénateur de la Polynésie française, sont intervenus en séance au sujet de la proposition de loi tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires en leur permettant de suivre la totalité de la formation dans le cadre d'un engagement de service civique. Pour les deux sénateurs centristes, il faut faire confiance aux élus locaux pour maintenir la qualité du service public.

Annick Billon a souligné l'intérêt de ce texte, *« outil supplémentaire pour favoriser le volontariat ».* De son côté, Vincent Dubois considère *« essentiel d'encourager et de faciliter l'engagement citoyen et l'esprit du service public. »*

Les deux sénateurs se sont fait les porte-paroles des élus locaux pour souligner les difficultés que rencontrent les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

« Les Polynésiens connaissant peu ou mal ce dispositif » note Vincent Dubois. En Vendée, la difficulté *réside « dans la disponibilité et la réactivité en cours de journée des sapeurs-pompiers volontaires, en raison des distances entre leur lieu de travail et le Centre de Secours auquel ils sont rattachés. Bien évidemment, les territoires ruraux en sont les premières victimes. »* s'alarme Annick Billon.

Afin de *« sensibiliser et de stimuler notre jeunesse au volontariat, acte citoyen et altruiste »* selon les mots de Vincent Dubois, le groupe UDI-UC a émis par la voix d'Annick Billon le souhait de: « *favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires par les collectivités territoriales ». « Il faut que l'Etat s'engage pour accompagner et pérenniser la qualité du service »* ajoute Vincent Dubois.

« *Nos territoires sont sources de propositions. Faisons confiance aux SDIS et aux élus locaux qui ont à cœur de maintenir la qualité du service public des secours en permettant aux sapeurs-pompiers de mieux concilier vie professionnelle et engagement volontaire. »* concluent les deux sénateurs centristes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC